

Barisis aux bois le 17 février 2026

Association Une Forêt et Des Hommes
8 rue de la ville
02700 Barisis aux bois

à

Monsieur Pierre-François PRIOUX
Président de la Société de vénerie
79 rue des Archives
75003 Paris

Monsieur le Président,

L'association «Une Forêt et Des Hommes» a été alertée par des adhérents, des randonneurs, des chasseurs, des automobilistes et même des suiveurs sur des comportements qui nous paraissent inadmissibles de la part de l'équipage de vénerie au cerf «le rallye nomade», basé à Folembay (02), et qui chasse en forêt domaniale de Saint-Gobain/Coucy-basse (02).

Le 7 février 2026, le cerf poursuivi, qui n'était pas sur ses fins, a été abattu au fusil en bordure de la route départementale 937, à quelques mètres d'un convoi de voitures se rendant à un mariage, et donc devant des enfants qui sont encore traumatisés aujourd'hui. En 2010, l'association avait passé un accord avec le précédent maître d'équipage qui s'était engagé à «gracier» l'animal dès que celui-ci s'approchait d'un village ou d'une route à grande circulation. Depuis cet accord, plus aucun incident n'était venu troubler la paix rurale. Cet accord n'est plus respecté aujourd'hui.

Quelques jours plus tôt, le 31 janvier, un autre animal chassé, qui lui non plus n'était pas aux abois, a été tué, d'un coup de fusil tiré de l'extérieur vers l'intérieur d'une propriété privée, sans autorisation du propriétaire des lieux. Une plainte a d'ailleurs été déposée en gendarmerie et une enquête est en cours,

Le «rallye nomade» actuel semble d'ailleurs coutumier de ces comportements puisque des suiveurs nous ont assuré que depuis le début de la saison, de nombreux cerfs avaient été tirés «au vol», alors qu'ils n'étaient pas aux abois.

La vénerie se targue d'être la défenseuse de traditions et de coutumes ancestrales. Ces comportements nous semblent bien loin des principes de base de la chasse à courre.

D'autre part, il relève de l'inconscience, voire de la bêtise ou du mépris de la vie, de tirer au fusil en lisière de route au milieu du trafic.

Quant au respect de l'animal, le fait de tirer celui-ci «au vol» relève plus de la barbarie ou de la volonté primaire de tuer que de l'éthique de la chasse.

En février 2020, lors de la rencontre pour la défense de la chasse à courre organisée dans le parc du château de Plessis Brion, votre prédécesseur, Monsieur Pierre de Roüalle, énonçait les 8 recommandations souhaitables pour une vénerie du 21^e siècle. La première était de «tenir un comportement irréprochable». Je le cite: «le moindre incident qui survient pendant une chasse peut nous être fatal. Nous ne devons pas commettre d'erreur. (...) Les équipages doivent prendre conscience qu'il faut prélever moins et mieux».

Nous vous demandons donc de rappeler fermement et sévèrement à l'ordre l'équipage concerné afin que ce type d'incident ne se reproduise plus.

En cas de récidive, aussi bien sur la mise en danger d'autrui, la violation de propriété privée ou le tir de l'animal courant, nous serions dans l'obligation de rendre publiques les témoignages ainsi que les images, photos et vidéos, concernant les nombreux comportements aberrants qui ont entaché cette saison de chasse, comme nous l'avions fait au début des années 2 000. C'est d'ailleurs à la suite de ces interventions que la Société de vénerie avait sanctionné l'équipage local,

Nous pensons que l'image de la chasse à courre, déjà sérieusement ternie, ne sortirait pas grandie de cette affaire, et nous espérons ne pas avoir à en arriver à de telles extrémités.

En parallèle à ce courrier, nous vous informons que nous alertons Madame La Préfète afin qu'elle prenne les mesures nécessaires,

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

P/Le bureau de l'association,
Le Président,
William Church